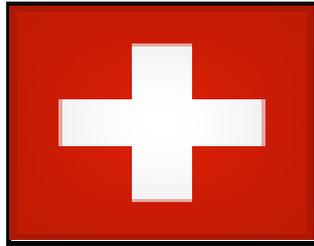


Recherches Généalogiques en Suisse

Capitale : Berne
Population : 7.619.800 hab.
Superficie : 41.284 km²



actes de décès indiquent les date et lieu de celui-ci, et pour le défunt : ses nom, prénom, commune d'origine, domicile, profession, date et lieu de naissance, son conjoint ou sa qualité de célibataire et ses parents.

Jusqu'au XIXème siècle, les mentions marginales sont extrêmement rares. Leur usage se répandra progressivement. Elles servent à indiquer les mariages, adoptions, reconnaissances, divorces, décès, les changements d'état civil.

Les registres paroissiaux

Pour les données antérieures à l'introduction de l'état civil, il faut se reporter aux registres paroissiaux, dont les plus anciens remontent à la fin du XVème siècle, mais c'est l'exception. La personne qui pourra traquer ses ancêtres dans les registres paroissiaux jusqu'au début du XVIIème siècle fera figure de privilégiée.

Attention une paroisse peut regrouper plusieurs villages. Ils sont conservés en partie chez les curés et les pasteurs, en partie dans les archives cantonales, qui parfois en détiennent une copie sur microfilm.

Les modalités de conservation et de consultation des registres d'état civil et paroissiaux varient d'un canton à l'autre. Il convient donc de s'informer avant d'entreprendre des recherches. (...). On peut également s'informer directement auprès des archives cantonales (Staatarchiv) concernées. Les dépôts suisses les plus anciens sont ceux des cantons villes de Zurich, Berne, Bâle, Lucerne, Soleure, Saint-Gall, Genève et Neuchâtel.

Le notariat

Les plus anciens registres de notaires remontent au XIIIème siècle et sont, pour la plupart, rédigés en latin jusqu'en 1536. Par la suite, les actes sont rédigés en français, allemand, italien ou romanche. Le plus souvent les registres sont conservés aux archives cantonales où ils sont grevés d'une réserve de consultation de cent ans. Ils renferment principalement des actes d'achat et de vente de propriétés, des contrats, des reconnaissances, des donations et des partages, comme en France, mais aussi des actes de réception bourgeoise.

En ce qui concerne la conservation des registres, ici encore, la situation varie d'un canton à l'autre. A Fribourg par exemple, les archives cantonales possèdent environ 11 000 registres du XVIème siècle à nos jours. Il existe un répertoire imprimé par notaire datant de 1869, un répertoire manuscrit par domicile des notaires datant de 1912 et un fichier par notaire qui est tenu à jour. On trouve également quelques minutes de notaires fribourgeois aux archives départementales de Lons le Saunier (France).

A Genève il existe des répertoires complets jusqu'en 1536, puis sélectifs de 1536 à 1798.

Dans le Valais, il n'y a pas de répertoire général et les registres sont dispersés dans de nombreux fonds d'archives cantonales, communaux ou privés.

Dans le canton de Vaud, un inventaire sommaire permet d'accéder aux registres antérieurs à 1837.

A Neuchâtel, les registres de notaires sont consultables aux archives de l'Etat après un délai de cent ans. Les registres les plus anciens datent du XVème siècle.

La Société d'Etudes Généalogiques Suisse

La recherche généalogique en Suisse est facilitée par une abondante littérature généalogique et notamment par quelques instruments de travail édités par la SSEG.

<http://www.eye.ch/swissgen/ver/chinfo-f.htm>

<http://www.eye.ch/swissgen/SGFF/index.html>

Liens

<http://perso.wanadoo.fr/winterhalter/nossourcesautresarchetrangsuis.htm>